

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

Séance du 29 Avril 2026

Date de
convocation :
23/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

Monsieur BONSIGNORE Pascal
Madame GIAUFFRET Caroline
Monsieur GIOAN Joseph
Madame FAYOLLE Patricia
Monsieur CHAIX-EICHEL Michel
Madame BAROLLE Monique
Monsieur BALDIN Jean-Luc
Monsieur MERCIER Thierry
Monsieur BONFILS Olivier
Madame CRESP Maud
Madame DI BARTOLO Claire
Madame GAGLIO Emilie
Madame NANNINI Aurore
Monsieur RAIBAUT Robert
Madame CIVALLERO Françoise
Monsieur LEBEAU Marc

Excusés avec procuration :

- Monsieur ARZANI Jean-Pierre a donné procuration à Monsieur MERCIER Thierry.
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné procuration à Madame GIAUFFRET Caroline.
- Madame MILONI Emilie a donné procuration à Madame NANNINI Aurore.

Madame CRESP Maud a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15
Pouvoirs : 3
Votants : 18

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur BONFILS Olivier a fait part de sa volonté de ne pas participer au débat ni au vote de la présente délibération.

Il donne la parole à Madame FAYOLLE Patricia pour la présentation de ce point.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026,

Considérant la volonté de la municipalité de soutenir le tissu associatif local,

Considérant le rôle essentiel des associations dans les domaines sportif, culturel, social et éducatif, contribuant à l'animation du territoire et au renforcement du lien social,

Considérant que les demandes de subventions ont été examinées au regard de l'intérêt local, de la situation financière des associations et de leur cohérence avec les orientations municipales,

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer, pour l'année 2026, les subventions de fonctionnement suivantes aux associations, à l'exception du Comité des fêtes qui fera l'objet d'une convention de partenariat spécifique examinée lors de cette séance :

ASSOCIATIONS	MONTANTS
AFGA GYM FITNESS	2000 €
AIKIDO	500 €
APE	2500 €
ASBTP JUDO	1000 €
ASPREMONT DANSE	4500 €
AMICALE BOULISTE ASPREMONTOISE	2600 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE CASTAGNIERS	2000 €
ASSOCIATION EDUCATION AUTISME	1500 €
ASPREMONT ATELIERS AMITIES	2500 €
DYNAMIC SPORT	4500 €
EVENTS 06 MUSIC	2000 €
FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL DE CASTAGNIERS	500 €
FORCE 06	1000 €
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE RENE CASSIN	1000 €
HATA YOGA	700 €
HADO PRANA	600 €
LES CHASSEURS ET PROTECTION RURALE	3000 €
LES CHATS DU MERCANTOUR	350 €
LES MARCHEURS DES MONTS D'ASPREMONT	2000 €

	AR Prefecture	LES VOIX DE LA CIMA	1500 €
006-210600060-2026060	PT	PERFORMANCE	1300 €
Reçu le 06/05/2026		YOGA SARA	600 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver l'attribution des subventions aux associations telles que présentées ci-dessus pour l'année 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement desdites subventions.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 02 Mai 2026



Le Maire,

Pascal BONSIGNORE